



Stratégie de développement durable 2023 à 2027

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

Canada 

ISSN: 2817-7134

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée. Si vous souhaitez obtenir les droits de reproduction du contenu, veuillez communiquer avec :

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
Direction, Affaires juridiques
1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 500
Longueuil (Québec) J4K 0B9
450 651-8771
Courriel : legal @pjcci.ca

Photos : © Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

© Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, 2023

Also available in English

Résumé exécutif

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI ou la Société) a été ajoutée à l'annexe de la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD) en vertu du « Décret modifiant l'annexe de la *Loi fédérale sur le développement durable* : DORS/2019-177 », lequel décret est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2020. La présente Stratégie de développement durable (SDD) 2023 à 2027 est la deuxième SDD pour la Société. Une première SDD pour 2020 à 2023 a été déposée, sur une base volontaire, avant son assujettissement à la LFDD.

PJCCI peut contribuer à 6 des 17 objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2022 à 2026, qui est encadrée par les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies (ONU). La présente SDD 2023 à 2027 prévoit des mesures répondant aux objectifs et stratégies suivants de la SFDD :



Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada

- Investir dans l'infrastructure verte



Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités

- Mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*



Améliorer l'accès aux transports et aux espaces verts

- Investir dans le transport actif
- Développer des espaces verts à proximité des centres urbains
- Promouvoir l'accès aux espaces verts



Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission

- Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement
- Transformer le parc de véhicules légers
- Améliorer les critères d'approvisionnement écologique
- Assainir les sites contaminés hautement prioritaires



Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la résilience climatique
- Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques



Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne

- Mieux comprendre les terres et les forêts
- Mettre en œuvre des mesures de conservation renforcées

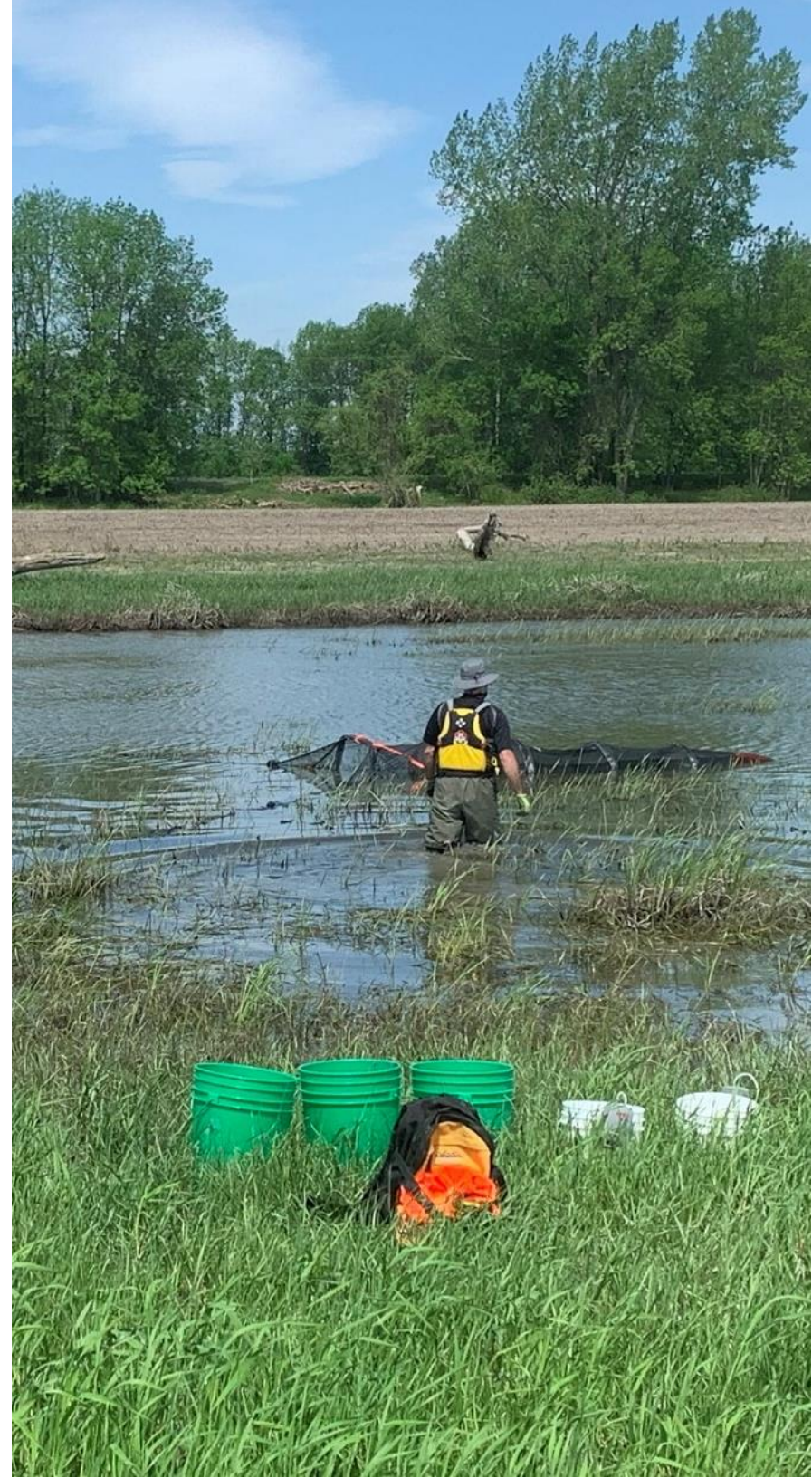
SECTION 1

Introduction à la Stratégie de développement durable

La SFDD de 2022 à 2026 présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la Loi fédérale sur le développement durable (LFDD). Il s'agit de la première SFDD à s'appuyer sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

Conformément à l'objectif de cette loi, de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, PJCCI appuie l'atteinte de 6 des 17 objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente Stratégie de développement durable (SDD).

La Loi fédérale sur le développement durable énonce également 7 principes qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD ainsi que des SDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la présente SDD de PJCCI, particulièrement l'importance, pour assurer le développement durable, des facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans les décisions, de la protection des écosystèmes, de l'ouverture, de la transparence, de la collaboration et de la contribution des peuples autochtones.



SECTION 2

Vision du développement durable de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

Gestionnaire d'ouvrages majeurs, PJCCI est une société d'État fédérale établie en 1978 et responsable du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine (en cours de déconstruction), de l'Estacade, du pont de contournement de l'Île des Sœurs (qui n'est plus en service et sera déconstruit à court terme), des sections fédérales de l'autoroute Bonaventure et du pont Honoré-Mercier, ainsi que du tunnel de Melocheville. PJCCI a pour mission d'assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable. La vision de la Société est de devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité, et d'acteur social et urbain.

À ce titre, PJCCI s'est dotée d'une première stratégie de développement durable en 2015 avec pour objectif de faire de PJCCI un chef de file en gestion responsable et durable de ses infrastructures. Depuis, la Société a mis en place la gouvernance et les processus internes de suivi et de reddition de comptes nécessaires pour lui permettre d'intégrer le concept de développement durable à ses activités opérationnelles et administratives. En 2020, PJCCI a publié sa première SDD 2020 à 2023 de manière volontaire.

PJCCI reconnaît l'importance d'une approche de développement durable dans la gestion des actifs sous sa responsabilité et de ses opérations. Une politique interne en matière d'environnement et de développement durable encadre les activités au quotidien. Cette politique est basée sur des principes directeurs rattachés aux concepts suivants :

- la gouvernance;
- le respect des lois et règlements applicables;
- l'intégrité et la gestion financière;
- la gestion environnementale;
- le capital humain;
- la conception durable des infrastructures;
- la protection, préservation et valorisation de la biodiversité;
- la gestion du passif environnemental;
- les relations avec les parties prenantes et les collectivités;
- les relations avec les partenaires;
- la contribution socioéconomique;
- la communication.

L'ensemble des activités de PJCCI en matière d'environnement et de développement durable soutient ainsi les objectifs et les cibles de la SFDD. Bien que les mesures de développement durable de PJCCI puissent contribuer concurremment à plusieurs objectifs de la SFDD de 2022 à 2026, elles ne seront présentées qu'une fois dans le présent document afin d'éviter toute répétition.

SECTION 3

À l'écoute des Canadiens

Comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*, PJCCI a tenu compte des commentaires sur l'ébauche de la SFDD 2022 à 2026 formulés lors de la consultation publique tenue du 11 mars au 9 juillet 2022. Au cours de la consultation publique, plus de 700 commentaires ont été reçus d'un large éventail d'intervenants, y compris des gouvernements, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales, des universitaires, des entreprises et des particuliers canadiens de différents groupes d'âge et de divers horizons. L'ébauche de la Stratégie fédérale de développement durable a également été transmise au comité approprié de chaque Chambre du Parlement, au commissaire à l'environnement et au développement durable et au Conseil consultatif sur le développement durable pour examen et commentaires.

Ce que nous avons entendu

Dans toutes les soumissions reçues, PJCCI a identifié les priorités et les enjeux de développement durable qui la touchent. Les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ainsi que l'augmentation des mesures pour faire progresser l'économie circulaire sont des priorités clés identifiées lors des consultations publiques et qui sont liées à la mission et à la vision de PJCCI.

Ce que nous avons fait

PJCCI a pris en considération ces priorités clés dans la présente SDD. Les risques liés aux changements climatiques feront partie des risques corporatifs priorités et seront intégrés dans les projets de réfection et d'entretien des infrastructures lors de leur planification, lorsqu'applicable. La Société élabore actuellement un plan de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de décarbonation pour répondre aux cibles fédérales de réduction des GES. De plus, PJCCI travaille à mettre en place des processus afin de faire le suivi des déchets générés par ses activités pour favoriser l'économie circulaire en détournant le plus possible ces déchets des lieux d'enfouissement.

Veillez trouver plus d'informations sur la consultation publique de la SFDD et ses résultats dans [le rapport de consultation de la SFDD](#).

SECTION 4

Engagements de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée





OBJECTIF 9 FAVORISER L'INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

Le contexte de la SDD :

L'innovation est dans l'ADN de PJCCI et la promotion de l'innovation et de l'infrastructure verte passe par des projets de recherche et développement depuis 2016. Ces projets visent à étudier et évaluer des alternatives écologiques à certains matériaux et pratiques. De telles alternatives incluent l'ajout de poudre de verre dans le béton en remplacement d'une partie du ciment, l'utilisation d'alternatives aux sels de déglçage traditionnels ainsi que l'amélioration des méthodes de déneigement du réseau de PJCCI.

Moderniser et adapter les infrastructures pour les rendre durables est également un objectif poursuivi par la Société. À cette fin, PJCCI évalue la performance sismique de ses infrastructures, qui s'inscrit dans une saine gestion d'actifs visant à prolonger leur durée de vie.

Thème de la cible : Infrastructures vertes et innovation

Cible : D'ici l'exercice financier 2027-2028, la portion fédérale de la valeur des projets d'infrastructures vertes approuvés dans le cadre du plan Investir dans le Canada atteindra 27,6 milliards de dollars (ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Investir dans l'infrastructure verte	Développer des connaissances sur l'utilisation de la poudre de verre dans le béton par la participation de PJCCI à la Chaire SAQ en valorisation du verre dans les matériaux et réaliser 2 projets pilotes	Indicateur de rendement : % d'avancement de l'élaboration et de la communication à l'interne d'une fiche informative sur l'utilisation de la poudre de verre dans le béton % d'avancement des projets pilotes Point de départ : Aucune fiche informative sur l'utilisation de la poudre de verre dans le béton en 2023-2024	L'empreinte environnementale du verre constitue un enjeu majeur depuis plusieurs années au Québec: la majeure partie du verre récupéré ne peut être traitée adéquatement par les centres de tri. Il se retrouve donc acheminé vers des sites d'enfouissement. La Chaire SAQ étudie la possibilité de remplacer une fraction du ciment qui entre dans le béton, pour développer la valorisation du verre et réduire l'impact environnemental de la fabrication du béton. Les résultats de ces travaux

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
		Aucun projet pilote réalisé en 2023-2024 Cible : Développement des connaissances des employés sur l'utilisation de la poudre de verre dans le béton via l'élaboration et la communication d'une fiche informative d'ici le 31 mars 2027 Réalisation de 2 projets pilotes d'ici le 31 mars 2027	pourraient permettre à PJCCI de bonifier ses projets futurs et de les rendre plus verts.
	Étudier les alternatives aux sels de déglacage conventionnels, plus particulièrement le formiate de potassium	Indicateur de rendement : % d'avancement de l'étude Point de départ : 25 % en 2023-2024 Cible : 100 % de l'étude complétée d'ici le 31 décembre 2024	Les effets néfastes des sels de déglacage sur l'environnement et sur les surfaces de béton et d'acier des infrastructures sont connus. L'étude sur l'utilisation du formiate de potassium en remplacement des sels de déglacage conventionnels permettra de valider sa performance, son impact moindre sur l'environnement et ses effets sur les différents éléments des structures gérés par PJCCI. Une utilisation réduite des sels de déglacage conventionnels sur les actifs dans le futur freinera leur détérioration et réduira de ce fait les travaux de réfection et d'entretien requis.
	Poursuivre les études d'évaluation de la performance sismique et l'analyse des bénéfices environnementaux des scénarios d'amélioration de la performance sismique (consolidation vs reconstruction) pour le pont Jacques-Cartier	Indicateur de rendement : % d'avancement des études d'évaluation de la performance sismique Point de départ : 50 % en 2023-2024 Cible : 100 % des études d'évaluation de la performance sismique complétées d'ici le 31 mars 2027	Les études permettront d'acquérir les connaissances pour déterminer les mesures à mettre en place, le cas échéant, afin d'améliorer la performance sismique du pont Jacques-Cartier et ainsi réduire l'impact négatif de tels événements naturels sur l'infrastructure.



OBJECTIF 10 FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SDD :

Depuis plusieurs années, PJCCI collabore avec la Première Nation mohawk de Kahnawà:ke dans la planification des travaux de réfection et d'entretien sur la partie fédérale du pont Honoré-Mercier. Les travaux sur cette section du pont sont exécutés par les entrepreneurs et travailleurs issus des Premières Nations, un état de fait qui découle du Décret C.P. 2675 du 7 décembre 1932. Soutenir les Premières Nations dans le développement et le rayonnement de leur savoir-faire est d'une grande importance pour PJCCI.

La sensibilisation des collaborateurs internes aux questions liées aux peuples autochtones et le développement de leurs compétences et connaissances culturelles à cet égard de même que l'approche collaborative et inclusive de PJCCI avec le Mohawk Council of Kahnawà:ke, les entrepreneurs autochtones et la population sont des exemples de mesures facilitant la réconciliation.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Bonifier les connaissances sur les peuples autochtones via une formation aux collaborateurs internes	Indicateur de rendement : % d'avancement du plan de formation Point de départ : Nouvelle initiative prévue être lancée en avril 2024	Dans une optique de faciliter les échanges avec les Premières Nations, PJCCI vise à développer les connaissances et compétences culturelles des employés et leur sensibilisation aux questions liées aux peuples autochtones par de la formation via des séances d'information, des guides, etc.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
		Cible : 100 % du plan de formation complété d'ici le 31 mars 2026	
	Maintenir le lien de communication avec le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) et/ou la communauté dans le cadre de la planification des travaux sur le pont Honoré-Mercier et des projets d'aménagement sur les terrains limitrophes au territoire mohawk	Indicateur de rendement : Émission d'un bilan des rencontres participatives avec le MCK et la communauté dans le rapport annuel de PJCCI Point de départ : Premier bilan inclus dans le Rapport annuel 2023-2024 Cible : 1 bilan annuel dans le rapport annuel de PJCCI	Le principe du consentement donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones consiste à travailler avec les peuples autochtones en partenariat et dans le respect et a notamment pour objectif la participation efficace et significative des peuples autochtones aux décisions qui les concernent. Favoriser les mécanismes de communication et de collaboration dans une perspective de maintenir une relation de respect mutuel permet à PJCCI de favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones et de collaborer à la mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> .
	Planifier et mettre en œuvre des projets artistiques mettant de l'avant les talents d'artistes des Premières Nations	Indicateur de rendement : Nombre de projets artistiques mis en œuvre Point de départ : 1 projet lancé en 2017 Cible : 3 projets d'ici le 31 mars 2027 incluant le projet lancé en 2017	PJCCI promeut le développement de l'expression culturelle des peuples autochtones par l'entremise des arts visuels conçus par des artistes des Premières Nations.
	Collaborer avec les entrepreneurs de la Première Nation mohawk de Kahnawà:ke pour les travaux d'entretien et de réfection du pont Honoré-Mercier	Indicateur de rendement : % des contrats octroyés aux entrepreneurs de la Première Nation mohawk de Kahnawà:ke pour les travaux d'entretien et de réfection du pont Honoré-Mercier Point de départ : En continu Cible : 100 % des contrats octroyés à des entrepreneurs de la Première Nation mohawk de Kahnawà :ke	PJCCI contribue à l'économie de la Première Nation mohawk de Kahnawà:ke par ses contrats d'entretien et de réfection au pont Honoré-Mercier qui sont exécutés par des entrepreneurs et travailleurs de Kahnawà:ke.



OBJECTIF 11 AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE, À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS, AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA

Le contexte de la SDD :

L'aménagement de voies de mobilité active et d'espaces publics est désormais un volet incontournable des projets de réfection d'infrastructures, incluant les projets de PJCCI en développement ou en cours. Au cours des prochaines années, PJCCI amorcera plusieurs projets majeurs dont la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure qui proposera une promenade riveraine et des voies de mobilité active, et l'aménagement et la mise en valeur des terrains libérés en berges suite à la déconstruction du pont Champlain d'origine (projet Héritage Champlain). PJCCI procèdera également à des études pour bonifier l'offre en mobilité active dans l'axe du pont Clément. Ces projets ont pour objectif de permettre un rapprochement avec la nature et les espaces verts et d'offrir aux Canadiens des moyens fiables, rapides et abordables pour se déplacer.

Thème de la cible : Transport en commun et transport actif

Cible : D'ici 2030, 22 % des navetteurs utilisent le transport en commun ou actif (ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Investir dans le transport en commun et le transport actif	Réaliser la construction d'un lien cyclable à l'approche sud du pont Samuel-De Champlain (SDC) à Brossard afin de raccorder le réseau cyclable local existant à la piste	Indicateur de rendement : % d'avancement de la construction du lien cyclable Point de départ :	Les modes de transport évoluent et les usagers ont besoin de différents modes de déplacement pour être en mesure d'opter pour ceux qui leur conviennent le plus. PJCCI mène des études pour évaluer les projets d'amélioration possible de la mobilité active sur ses

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
	multifonctionnelle aménagée sur le pont SDC	Construction non débutée. Début prévu des travaux : mai 2025 Cible : 100 % du lien est construit d'ici le 31 décembre 2025	ouvrages et, le cas échéant, procéder à leur construction, sujet aux approbations requises.
	Augmenter l'offre de services et l'achalandage en mobilité active sur l'Estacade	Indicateur de rendement : % d'avancement du projet de transfert du lien cyclable de l'Estacade sur son tablier principal pour augmenter l'offre de services % d'augmentation de l'achalandage Point de départ : Le projet de transfert du lien cyclable n'est pas encore débuté en 2023-2024 135 810 passages en mobilité active en 2022-2023 Cible : 100 % du projet de transfert du lien cyclable sur le tablier principal de l'Estacade complété d'ici le 31 mars 2027 Augmentation de 15 % du nombre de passages d'ici le 31 mars 2029	
	Réaliser des études d'avant-projet pour le développement d'une nouvelle voie de mobilité active construite majoritairement avec des matériaux de déconstruction dans l'axe du pont Clément, afin de relier la piste cyclable du pont SDC à celle de la future promenade du boulevard urbain Bonaventure	Indicateur de rendement : % d'avancement des études d'avant-projet Point de départ : Études non débutées Début prévu des études : octobre 2023 Cible : 100 % des études complétées d'ici le 31 mars 2026	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
	Proposer aux instances la réalisation d'un nouveau lien cyclable sur le pont Clément via un dossier d'affaires	Indicateur de rendement : Avancement de l'intégration de la proposition du dossier d'affaires au plan d'entreprise de PJCCI Point de départ : Élaboration du dossier d'affaires en 2021-2022 Cible : Proposer le dossier d'affaires au Plan d'entreprise 2024-2025 à 2028-2029 de PJCCI	
	Proposer un aménagement pour des voies cyclables et pédestres le long du fleuve Saint-Laurent dans le cadre de la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure	Indicateur de rendement : % d'avancement de la conception des aménagements Point de départ : Conception non débutée Début prévu de la conception des aménagements en 2024-2025 Cible : 100 % des concepts d'aménagement complétés d'ici le 31 mars 2027	

Thème de la cible : Espaces verts et patrimoine culturel et naturel

Cible : Désigner des parcs urbains nationaux dans un réseau, la cible étant d'ajouter jusqu'à 6 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2026 et un total de 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030 (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

Cible : D'ici 2026, accueillir au moins 23,7 millions de visiteurs par an dans les lieux de Parcs Canada (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Développer des espaces verts à proximité des centres urbains	Proposer un aménagement pour une promenade riveraine le long du fleuve Saint-Laurent dans le cadre de la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure	Indicateur de rendement : % d'avancement de la conception de la promenade Point de départ : Conception non débutée Début prévu de la conception de la promenade en 2024-2025 Cible : 100 % de la conception de la promenade complétée d'ici le 31 mars 2027	PJCCI promeut le développement et l'accès aux espaces verts en réalisant des projets dont l'objectif est de redonner les berges du fleuve Saint-Laurent aux Canadiens, et ce, par la planification d'espaces publics et de voies de mobilité active. La Société entreprend des initiatives afin de verdir les terrains sous sa gestion et mettre en valeur les écosystèmes.
Promouvoir l'accès aux espaces verts et aux sites patrimoniaux culturels et naturels	Aménager et mettre en valeur les terrains libérés en berges suite à la déconstruction du pont Champlain d'origine dans le cadre du projet Héritage Champlain	Indicateur de rendement : % d'avancement des travaux d'aménagement Point de départ : Travaux non débutés Début prévu des travaux : avril 2024 Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2026	



OBJECTIF 12 RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SDD :

Au cours des dernières années, PJCCI a travaillé à l'élaboration d'un système de gestion environnementale (SGE). L'objectif est de permettre à la Société d'évaluer les conséquences de ses activités sur l'environnement afin d'en réduire les impacts négatifs. La mise en œuvre graduelle du SGE est prévue à compter de 2023-2024. Une fois implanté, le SGE permettra de faire le suivi des déchets générés par les projets d'entretien et de réfection de PJCCI et de faciliter le suivi des sites contaminés.

Quant à la transformation du parc de véhicules légers pour un parc plus écologique, PJCCI opte pour une stratégie de prolongation de la durée de vie et d'optimisation des véhicules qui sont en fonction actuellement avant de considérer l'achat de véhicules hybrides ou électriques.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement	Poursuivre la collecte sélective (le recyclage) dans les bureaux de PJCCI	Indicateur de rendement : % des bureaux de PJCCI ayant la collecte sélective	L'implantation de la collecte sélective dans les bureaux administratifs est une mesure réalisable et permet le détournement des déchets des sites d'enfouissement. Les bureaux de PJCCI sont répartis dans 3 emplacements dont 2 sont pourvus d'une collecte sélective. À ce jour, le centre

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
		Point de départ : 66 % des bureaux ont la collecte sélective en 2023-2024 Cible : 100 % des bureaux ont la collecte sélective d'ici le 31 mars 2024	d'entretien de PJCCI n'est pas pourvu de la collecte sélective. Pour l'année 2023-2024, l'objectif sera d'implanter cette mesure et d'en faire le suivi.
	S'assurer de la disposition adéquate de 2 types de déchets (métaux et résidus de construction) générés par les activités de l'équipe Opérations et entretien	Indicateur de rendement : % d'avancement de la mise en place d'un système de traçabilité pour assurer la disposition adéquate des 2 types de déchets Point de départ : Nouvelle initiative prévue être lancée en mai 2024 Cible : 100 % du système de traçabilité est mis en place d'ici le 31 mars 2025	La Société fait appel à des recycleurs pour le réacheminement responsable des métaux et des résidus de construction (ex. asphalté et béton) issus des activités de la direction, Opérations et entretien. En 2024-2025, la Société effectuera un suivi auprès de ces recycleurs afin de s'assurer que les processus de recyclage respectent les meilleures pratiques dans le domaine.
	Mettre en œuvre les systèmes prévus au système de gestion environnementale (SGE) pour la cueillette de données des déchets générés par les activités administratives	Indicateur de rendement : % d'avancement du processus de collecte de données Point de départ : Nouvelle initiative lancée en septembre 2023 Cible : 100 % d'avancement du processus de collecte de données d'ici le 31 mars 2027	À ce jour, les données quant aux déchets générés par les activités de PJCCI ne sont pas consolidées dans un répertoire commun. L'absence d'un portrait global de la quantité de déchets générés ne permet pas de fixer des taux de diversion pour maximiser leur réacheminement. L'implantation d'un système de gestion environnementale (SGE) au cours des prochaines années facilitera la mise en place d'un répertoire pour le suivi de la quantité de déchets générés. Ce travail se fera en mode collaboratif avec les différentes directions de la Société.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral	Prolonger et optimiser la durée de vie du parc de véhicules légers	Indicateur de rendement : % du parc qui sont des véhicules légers de plus de 7 ans Point de départ : 33 % (6 véhicules sur 18) du parc est constitué de véhicules légers de plus de 7 ans en 2023-2024 Cible : 44 % (8 véhicules sur 18) d'ici le 31 mars 2025 83 % (15 véhicules sur 18) d'ici le 31 mars 2027	Avant de remplacer les véhicules à combustion par des nouveaux véhicules électriques ou hybrides, la Société prendra dans un premier temps les mesures pour prolonger au maximum la durée de vie utile du parc de véhicules par des entretiens préventifs réguliers. Le but est de réduire l'impact environnemental lié au cycle de vie du parc de véhicules. L'achat progressif de véhicules électriques et/ou hybrides sera envisagé dans un deuxième temps en remplacement des véhicules à combustion.
	Privilégier l'achat de véhicules électriques et/ou hybrides aux véhicules à combustion pour le renouvellement de la flotte lorsque jugé adéquat pour l'usage prévu	Indicateur de rendement : % du parc qui sont des véhicules légers hybrides et/ou électriques Point de départ : 28 % (5 véhicules sur 18) en 2023-2024 Cible : 50 % (9 véhicules sur 18) d'ici le 31 mars 2027	

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	Demander aux fournisseurs de soumettre leur politique en environnement ou en développement durable lors du dépôt de leurs soumissions pour les contrats de construction	Indicateur de rendement : % des fournisseurs ciblés par la mesure ayant déposé une politique Point de départ : Nouvelle initiative prévue être lancée en 2025-2026 Cible : 75 % des fournisseurs ciblés par la mesure ont déposé une politique d'ici 2027-2028	Cette mesure a pour but d'assurer que les fournisseurs de PJCCI sont engagés et prêts à s'améliorer de façon continue en matière d'environnement et de développement durable.
	Mettre à jour le catalogue des critères d'approvisionnement écologique	Indicateur de rendement : % d'avancement de la mise à jour du catalogue Point de départ : Nouvelle initiative prévue être lancée en 2024-2025 Cible : 100 % de la mise à jour du catalogue complétée d'ici le 31 mars 2025	En s'inspirant des critères de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), l'amélioration des critères d'approvisionnement écologique et responsable passe par l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les contrats lorsque possible.
	Intégrer les critères d'approvisionnement écologique dans les devis normalisés de construction	Indicateur de rendement : % des critères d'approvisionnement écologique sont intégrés dans les devis normalisés de construction de PJCCI Point de départ : Nouvelle initiative prévue être lancée en 2024-2025 Cible : 80 % des critères d'approvisionnement écologique sont intégrés dans les devis normalisés de PJCCI d'ici 2027-2028	

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission », mais pas une cible spécifique de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Assainir les sites contaminés hautement prioritaires	Prendre des actions afin de faire progresser les sites inscrits à l'Inventaire des sites contaminés fédéraux (ISCF) dans le cadre décisionnel (1 à 10) de l'Approche fédérale en matière de lieux contaminés	Indicateur de rendement : Nombre de sites ayant progressé jusqu'à l'étape 6 ou plus du cadre décisionnel Point de départ : 6 sur 19 sites en 2022-2023 Cible : 19 sites d'ici le 31 mars 2027	La Société fait partie des organisations gardiennes qui obtiennent du financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf). La Société procède à un inventaire de tous les terrains sous sa gestion afin de classer leur état environnemental et prioriser les interventions lorsque requises. En 2022-2023, le portefeuille de la Société comptait 19 sites dont les sols pourraient être contaminés au-delà des critères acceptables : l'assainissement de 1 site a été complété en 2021-2022. Les mesures citées dans cette section permettront d'assainir ces sites contaminés hautement prioritaires ou de mettre en place une stratégie de gestion de risques et un suivi à long terme, dans le but de réduire et de mieux gérer les risques pour la santé humaine et environnementale.
	Fermer ou s'assurer que les sites contaminés gérés par PJCCI font l'objet d'une surveillance à long terme	Indicateur de rendement : Nombre de sites contaminés fermés ou faisant l'objet d'une surveillance à long terme Point de départ : 1 site a été fermé ou a fait l'objet d'une surveillance à long terme en 2021-2022 Cible : 6 sites contaminés font l'objet d'un rapport de fermeture ou d'une surveillance à long terme d'ici le 31 mars 2027	
	Prendre des actions afin de réduire le passif environnemental de 2022-2023	Indicateur de rendement : % de réduction du passif environnemental Point de départ : 143 645 000 \$ en 2022-2023 Cible : La cible pour cette mesure sera déterminée au cours des prochaines années	



OBJECTIF 13 PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le Contexte de la SDD :

Pour être en mesure de fixer des cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES), PJCCI doit d'abord avoir le portrait global et exhaustif des GES émis par ses activités. Ainsi, au cours des 3 dernières années, un portrait a été dressé pour identifier dans un premier temps les principaux générateurs de GES : un plan de réduction des GES sera développé dans un deuxième temps, appuyant ainsi l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Des activités de sensibilisation et de la formation sont également prévues pour conscientiser les collaborateurs internes aux impacts environnementaux liés aux activités anthropiques.

S'assurer que les actifs sous sa gestion sont résilients aux changements climatiques demeure une préoccupation grandissante pour PJCCI. Une démarche d'intégration des risques liés aux changements climatiques dans les processus d'affaires de PJCCI, basée sur le cadre du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC), est en cours d'implantation.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (Tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les	Publier les données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portées 1 et 2 de PJCCI sur son site internet	Indicateur de rendement : Publication des données annuellement Point de départ : Nouvelle initiative prévue être lancée en novembre 2023	Pour réduire ses émissions de GES, PJCCI doit d'abord en dresser un portrait. PJCCI procèdera à l'élaboration d'un plan de réduction des GES et de décarbonation et les actions devront être priorisées et mises en œuvre afin d'atteindre les cibles de réduction du gouvernement du Canada.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement		Cible : 100 % des données publiées annuellement	
	Développer un plan d'action de décarbonation visant la réduction des GES de portées 1 et 2	Indicateur de rendement : % d'avancement du plan d'action de décarbonation Point de départ : 0 % au 1er mai 2023 Cible : 100 % d'avancement du plan d'action comportant de 3 à 5 actions spécifiques de décarbonation d'ici le 31 mars 2027	
	Organiser des activités de sensibilisation auprès des employés sur des thématiques environnementales et de développement durable	Indicateur de rendement : Mesure de la compréhension des employés face aux thématiques environnementales et de développement durable suite aux activités de sensibilisation par la réalisation d'un sondage Point de départ : Nouvelle initiative prévue être lancée en avril 2024 Cible : Mesure de la compréhension des employés face aux thématiques environnementales et de développement durable via la réalisation d'un sondage d'ici le 31 mars 2027	
	Participer à des communautés de pratique liées à l'environnement et au développement durable	Indicateur de rendement : Nombre de fiches informatives élaborées et communiquées à l'interne issues des connaissances acquises dans le cadre des communautés de pratique	L'intégration des bonnes pratiques en environnement et développement durable dans les activités de PJCCI passe notamment par la sensibilisation des employés. L'engagement des employés envers l'environnement et le développement durable se concrétise lorsque les employés comprennent le sens et l'impact de leurs contributions possibles. Des activités de sensibilisation sur 4 thématiques seront organisées, soit la réduction des GES, la biodiversité, la gestion des terrains contaminés et la résilience climatique. La participation des employés de PJCCI à des communautés de pratique avec les municipalités et ministères provinciaux, les Premières Nations, l'industrie du transport et de la mobilité, le milieu universitaire et d'autres partenaires institutionnels afin d'atteindre des objectifs environnementaux communs permet

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
		Point de départ : Nouvelle initiative prévue en septembre 2024 Cible : 4 fiches informatives communiquées d'ici le 31 mars 2027	de partager et rester à l'affût des meilleures pratiques en environnement et développement durable. Les employés de PJCCI participent aux communautés de pratique suivantes: - Chaire SAQ en valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke; - Table d'expertise Mobilité durable de l'Association québécoise des transports (AQTr); - Table d'expertise ferroviaire de l'AQTr; - Comité sur l'autorité réglementaire du Code canadien sur le calcul des ponts routiers (CSA S6); - Communauté de pratique Envision; - Communauté de pratique pour l'Écologisation des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada.

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050 (Tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral	Mettre à jour les risques liés aux changements climatiques sur les actifs gérés par PJCCI	Indicateur de rendement : % d'avancement de la mise à jour Point de départ : 50 % au 1er mai 2023 Cible : 100 % d'ici le 31 décembre 2023	La révision des risques posés par les changements climatiques sur les infrastructures de PJCCI et leur intégration aux risques corporatifs prioritaires permettront d'optimiser le suivi de ces risques et la mise en place de mesures d'atténuation adéquates.
	Intégrer les risques liés aux changements climatiques aux risques corporatifs prioritaires de PJCCI	Indicateur de rendement : % d'avancement du processus d'intégration Point de départ : Nouvelle initiative lancée en septembre 2023 Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2025	
	Intégrer les risques liés aux changements climatiques dans les fiches de projets au stade de leur planification, lorsqu'applicable	Indicateur de rendement : % d'avancement du processus d'intégration Point de départ : Nouvelle initiative lancée en septembre 2023 Cible : 100 % d'ici le 31 mars 2026	
	Élaborer un plan de résilience aux changements climatiques dans le cadre de la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques de PJCCI, fondée sur le cadre du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC)	Indicateur de rendement : % d'avancement du plan de résilience Point de départ : 5 % en mai 2023-2024 Cible : 100 % d'ici le 31 décembre 2024	Le plan de résilience aux changements climatiques de PJCCI qui sera élaboré en suivant les recommandations du GTIFCC contribuera à réduire les risques et augmenter la résilience des actifs de PJCCI face aux changements climatiques.



OBJECTIF 15 PROTÉGER ET RÉTABLIR LES ESPÈCES, CONSERVER LA BIODIVERSITÉ CANADIENNE

Le contexte de la SDD :

La première étape pour réduire les impacts environnementaux des activités de PJCCI est de bien comprendre l'environnement autour des actifs. À chaque 5 ans, des inventaires faunique et floristique sont réalisés par des équipes de spécialistes en biologie. Des suivis biologiques sont également réalisés pour les projets de compensation écosystémiques des habitats fauniques, dont l'habitat du poisson, afin d'évaluer l'efficacité et la durabilité des initiatives mises en place dans le temps. Des plans d'action pour la gestion de la biodiversité visant le rétablissement et la conservation de la faune et de la flore sont prévus au cours des prochaines années.

Thème de la cible : Conservation des terres et de l'eau douce

Cible : Entre 2023 et 2026, maintenir l'approvisionnement durable en bois au Canada (en se guidant sur les politiques de gestion des forêts durable afin de tenir compte des caractéristiques sociales, environnementales et économiques uniques actuelles des forêts aménagées), à des niveaux supérieurs aux récoltes annuelles de bois d'œuvre (ministre des Ressources naturelles)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Mieux comprendre les terres et les forêts	Suivre les espèces à intérêt particulier	Indicateur de rendement : Nombre d'espèces suivi Point de départ : 2 espèces suivies en 2022-2023 Cible : 3 espèces suivies d'ici le 31 mars 2027	Les inventaires de biodiversité effectués par PJCCI à chaque 5 ans augmentent les connaissances sur la santé des écosystèmes. Ils permettent un suivi des espèces à intérêt particulier, soit l'hirondelle à front blanc, le faucon pèlerin et éventuellement la couleuvre brune, afin de connaître leur comportement et leur population et afin de mesurer l'efficacité des mesures de compensation et de protection mises en place.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
	Faire le suivi biologique des sites restaurés	Indicateur de rendement : Nombre de campagnes de suivis biologiques réalisées Point de départ : Nouvelle initiative prévue être lancée en avril 2024 Cible : 3 campagnes d'ici le 31 mars 2028	Le suivi biologique des sites restaurés suite aux activités de construction de PJCCI a pour objectif d'évaluer l'efficacité et la durabilité des mesures d'atténuation et de compensation afin de mieux comprendre les terres et les forêts et les impacts des projets sur l'environnement.

Thème de la cible : Protection et rétablissement des espèces

Cible : D'ici 2026, augmenter le pourcentage d'espèces en péril inscrites à la loi fédérale dont les tendances démographiques sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion, le faisant passer de la valeur de référence de 42 % en 2019 à 60 % (ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
Mettre en œuvre des mesures de conservation renforcées	Poursuivre le suivi de la nidification, et le développement d'un plan de gestion annuel des hirondelles à front blanc et des faucons pèlerins adapté aux travaux de construction	Indicateur de rendement : Développement d'un plan de gestion annuel Point de départ : 1 plan de gestion est développé annuellement depuis 2012 Cible : 1 plan de gestion développé annuellement	Depuis 2012, PJCCI suit les populations d'hirondelles à front blanc et de faucons pèlerins qui nichent sur ses infrastructures. Un plan de gestion annuel contribue à la protection et la conservation de ces espèces.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD
	Réaliser des projets de compensation de l'habitat du poisson à proximité de la zone de déconstruction du pont Champlain d'origine	Indicateur de rendement : % d'avancement des projets de compensation Point de départ : Nouvelle initiative prévue débuter en septembre 2024 Cible : 100% des projets réalisés d'ici le 31 décembre 2025	Les travaux de déconstruction du pont Champlain d'origine en cours depuis 2020 ont eu des impacts importants sur l'habitat du poisson, entre autres par la mise en place de jetées temporaires. Des projets de compensation sont prévus afin de créer et redonner aux poissons des habitats en eau calme dans deux secteurs, soit aux quais de l'Estacade et de Brossard.

SECTION 5

Intégration du développement durable

L'intégration du développement durable passe avant tout par la culture d'entreprise : la sensibilisation des employés et une bonne compréhension des concepts de durabilité par tous sont les clés d'une intégration réussie.

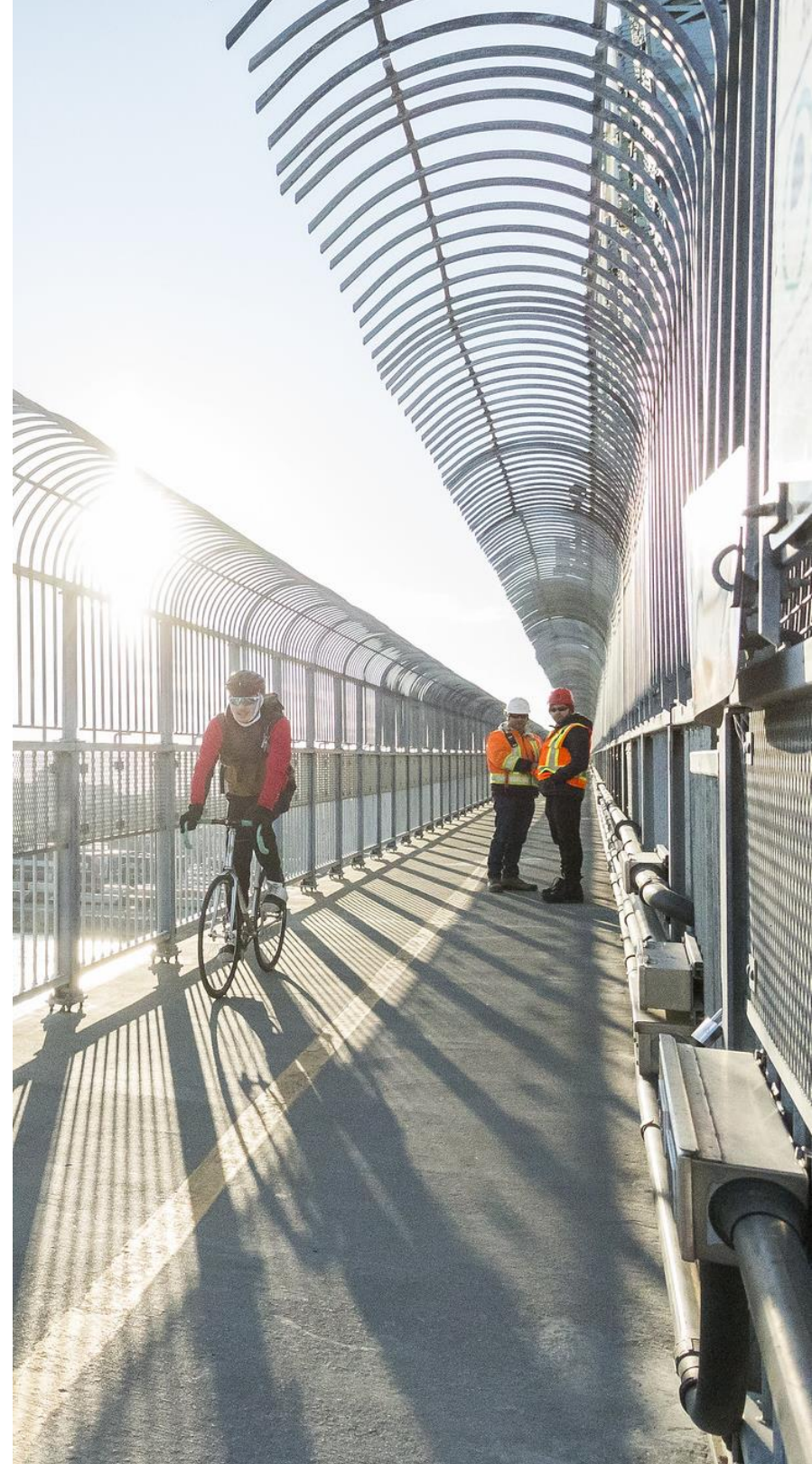
Le développement durable dans les projets

Le mandat de PJCCI est de voir à la gestion, à l'entretien et à la réfection d'infrastructures telles que ponts, autoroutes et tunnels, ainsi que des propriétés, pour assurer un passage sécuritaire pour les usagers. La Société s'est donnée comme mission de remplir ce mandat en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

Dès lors, pour chaque actif, une analyse des opportunités en matière de développement durable est effectuée à l'étape de l'élaboration des plans directeurs. Des programmes spécifiques de développement durable sont ensuite intégrés dans les fiches de projets définissant l'étendue des travaux à réaliser. Des équipes multidisciplinaires sont mises sur pied pour chaque projet, permettant de planifier et réaliser les projets avec une vue à 360°.

En matière de protection de l'environnement, PJCCI vise à minimiser les impacts environnementaux de ses activités et à saisir les opportunités pour améliorer ses pratiques. PJCCI procède à une évaluation des effets environnementaux de ses projets à l'étape de leur planification et développe et met à jour ses processus en tenant compte notamment des meilleures pratiques et des exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Des outils d'aide à la décision en matière de développement durable sont utilisés dans le cadre de la planification des études d'avant-projet, et de la



conception des travaux de construction et des travaux d'aménagement des terrains. Ces outils comprennent des listes de critères s'inspirant entre autres des critères Envision, qui servent à évaluer la performance environnementale, sociale et économique des divers scénarios de conception des travaux.

Le projet de déconstruction du pont Champlain d'origine est un exemple de l'intégration des principes de développement durable, dont l'économie circulaire, aux projets de PJCCI. La déconstruction de ce pont générera 287 000 tonnes de matériaux, dont 90% seront valorisés. Parmi les différentes initiatives de valorisation, la Société a lancé en 2021, un concours pancanadien de réutilisation des matériaux afin de donner une seconde vie à 400 pièces d'acier du pont. Au final, 11 projets ont été confirmés et permettront au pont Champlain d'origine de demeurer dans la mémoire collective.

Par ailleurs, l'uniformisation des meilleures pratiques en développement durable est assurée par leur intégration aux devis normalisés de construction de PJCCI.

Progression de la maturité en développement durable

PJCCI vise à faire progresser sa maturité en développement durable. À cette fin, une planification stratégique triennale en environnement et développement durable permet de mieux orienter et réajuster les priorités. La mise en place d'un système de gestion environnementale (SGE) permet par ailleurs de mieux mesurer et quantifier les pratiques en place pour établir des cibles de performance environnementale à court, moyen et long terme.

Rayonnement externe

Une campagne de communication externe est déployée annuellement pour faire rayonner le savoir-faire de la Société et partager ses connaissances et ses innovations dans le secteur du transport, du génie civil, de la mobilité et du développement durable.

